

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CCIT AIN : 21 NOVEMBRE 2016Objet : **HONORARIAT**

Membres élus présents : MM AROT - BAILLY - MME BERTHOLON - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - MME BRUN-MILLET - MM. BUGAUD - CAUQUY - MME DELLABLANCHE - MM. DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GALLET - GINOT - MME GUILLOT - MM. JOSEPH - JOUSSEAU - MME LANGLAIS - MM. LUGAND - MARMILLON - MARTIN - MERCIER - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - MME PERDRIX - MM. PERRAUT - PHILIBERT - PRADEL - TOURNIER-BILLON - VERNE - MMES VILLARD - VOLLERIN

Représentés : MM. BALAGUER - MASCIOTRA

Intervention du Président BAILLY

L'honorariat peut être conféré par la Chambre aux Membres du Bureau à leur sortie de fonction, ainsi qu'aux autres Membres, compte tenu des services rendus à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain.

Je vous propose d'accorder l'Honorariat à :

- Madame **Danielle PRADEL**
- Monsieur **Louis GIREAU**
- Monsieur **Jean-Claude REY**

L'Assemblée accorde l'honorariat à l'unanimité à Mme Danielle Pradel, MM. Louis Gireau et Jean-Claude Rey.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	34
- Nombre de voix pour	34
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Agnes BERTILLOT
Vice-président Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président